**COMMUNIQUE DE PRESSE**

26 février 2018

 **POUR EN FINIR AVEC LA POLÉMIQUE SUR LES ÎLES FLOTTANTES**

La polémique sur les îles flottantes est un sujet que l’opposition, guidée par la tempêtueuse Valentina Cross, se délecte d’entretenir pour exciter la population et s’ériger en défenseur du fenua, comme elle l’avait fait avec le même entêtement aveugle dans sa précédente croisade contre EDT.

Nous avons même vu le député Moetai Brotherson, qui, sous son image savamment étudiée de sagesse, de tolérance et de modération, s’est fendu d’une longue vidéo pour contester un article publié sur la page du Tapura, qui, pourtant, n’était en rien agressif, ne portait aucune accusation et ne faisait que relayer un article existant avec un titre en forme de question (« l’UPLD est-elle vraiment opposée au projet d’îles flottantes ?»)

Dans cette vidéo, Moetai nous reproche de lancer, pour notre défense, des « boules puantes » et d’allumer des « contre-feux ».

C’est pourtant la méthode qu’il emploie avec Valentina Cross, lorsque l’un et l’autre font référence au dernier argument qu’il leur reste pour attiser la polémique : le fameux document du « M.O.U. » signé par Jean-Christophe Bouissou en janvier 2017 avec Seasteading, qui, selon eux, serait la preuve qu’il y aura bien des îles flottantes en Polynésie et dans le lagon de Mataiea (voir copie-écran de la vidéo de Moetai Brotherson avec incrustation de la dernière page de ce document)
 **Rétablissons une fois pour toutes la vérité à ce sujet :**

**Un M.O.U. c’est « memorandum of understanding ». En français : un recueil d’intentions réciproques. Ce n’est pas un contrat.**

**Ce document n’engage le Pays en aucune manière.**

**Il n’a aucune valeur juridique.**Il permettait à chaque partie de mettre noir sur blanc ses idées, qui auraient servi de base de travail éventuelle pour aller plus loin dans les études (et pas pour démarrer des travaux !)

Le paragraphe 6 de ce document portait sur la durée du protocole.
 **Le paragraphe 6.2 fixait une date limite de validité à fin 2017.

Nous sommes en 2018, et l’UPLD fait donc toujours référence a un document devenu caduque, répondant à ce qu’il qualifie de désinformation, par de la désinformation.**
Jean-Christophe Bouissou a donc affirmé à juste titre qu’il n’y avait aucun projet ni aucun contrat en cours.

Ces précisions permettent, nous l’espérons, de clore cette polémique stérile et nous serons très vigilants au prochain lapin que l’opposition sortira de son chapeau pour critiquer le gouvernement à des fins politiciennes.

**Le Tapura Huiraatiraa**